

## Selon des médecins : trop d'enfants canadiens ne sont pas adéquatement protégés contre les pesticides

**Montréal, 30 août 2016** – L'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) a publié un nouveau rapport ([cape.ca/pesticide-policy-report](http://cape.ca/pesticide-policy-report)) qui dresse un piètre bilan de la situation en ce qui concerne la protection des enfants canadiens contre les pesticides utilisés dans les jardins, pelouses et lieux intérieurs.

Le rapport, qui compare les règlements provinciaux et municipaux censés limiter l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques sur les pelouses et les jardins partout au Canada, a révélé que des règlements sévères en la matière n'existent que dans certaines provinces. « Alors que sept provinces ont réglementé l'utilisation non-essentielle des pesticides utilisés à des fins esthétiques, seulement deux provinces, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, protègent de manière rigoureuse leurs citoyens de ces produits chimiques », a observé **Kim Perrotta**, directrice générale de l'ACME.

Le Québec, qui était auparavant un leader dans le combat contre les pesticides cosmétiques, tire de l'arrière face aux autres provinces depuis quelques années, telles que l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba. Ces trois provinces ont récemment adopté une liste blanche dans laquelle figurent les produits pouvant être utilisés. Les pesticides de cette liste blanche ne peuvent être utilisés que lorsque le fabricant a prouvé que leur utilisation est sécuritaire.

« Des études crédibles lient les pesticides au cancer, aux déficits du développement chez nos enfants et aux effets néfastes sur le système reproducteur », a déclaré le **Dr Jean Zigby**, médecin et président de l'ACME. « En tant que professionnels de la santé, la santé de notre futur – nos enfants – est plus importante qu'une pelouse ou un jardin parfait. »

« Seules l'**Ontario et la Nouvelle-Écosse** (qui ont respectivement obtenu la note de A et B) interdisent l'utilisation de tous les pesticides, à l'exception de ceux dont la sécurité a été prouvée, pour les jardins, les arbustes, les arbres et les pelouses », a noté madame Perrotta.

« La réglementation actuelle au Québec (qui a obtenu la note C) ne protège pas autant la population que celle de la Nouvelle-Écosse ou de l'Ontario, car elle ne s'applique qu'à environ 20 ingrédients actifs et à l'entretien des pelouses. Par contre, une stratégie en matière de gestion des pesticides nouvellement proposée pourrait faire grandement avancer la lutte aux pesticides au Québec, si elle mise en œuvre », a affirmé le président de l'ACME, **Dr Jean Zigby**.

« Le Code de gestion des pesticides actuel ne gère que l'utilisation des pesticides dans les zones fréquentées par les enfants », explique **Sidney Ribaux**, directeur général d'Équiterre. « Nous espérons que le règlement puisse s'appliquer à tout espace intérieur, ce qui placerait vraiment le Québec comme leader dans la lutte aux pesticides », a-t-il ajouté.

## Carte de pointage – Réglementations provinciales en matière de pesticides utilisés à des fins esthétiques – 2016

Province	Date d'adoption	Pesticides couverts			Portée des règlements			Exceptions		Résultat	Classement
		Liste blanche ✓✓	Nombre de pesticides toxiques ✓✓✓✓	Couvre les nouveaux pesticides ✓✓	Couvre plus que les pelouses ✓✓	Intérieur des bâtiments ✓✓	Zones sensibles (ex. les écoles) ✓	Terrains de golf x	(Interdit) les règlements municipaux x		
Ontario	2008	✓✓	✓✓✓ ✓	✓✓	✓✓		✓	x	x	9	A-
Nouvelle-Écosse	2011	✓✓	✓✓✓	✓✓	✓		✓	x	x <sup>(4)</sup>	7	B
Manitoba <sup>(3)</sup>	2014	✓	✓✓✓ (2)	✓✓			✓	x		6	B-
Québec	2003	✓ <sup>(1)</sup>	✓✓			✓ <sup>(1)</sup>	✓	x		4	C
Île-du-Prince-Édouard	2010		✓					x		0	D-
Nouveau-Brunswick	2009		✓					x		0	D-
Terre-Neuve et Labrador	2011		✓					x		0	D-
Saskatchewan											E
Alberta											E
Colombie-Britannique											E

**Notes:**

1. Seulement dans les zones fréquentées par les enfants.
2. Seulement les herbicides sont couverts.
3. Le Manitoba songe à retirer les règlements.

4. La Nouvelle-Écosse a encore une municipalité (Halifax) avec un règlement en vigueur.
5. Cette évaluation se base généralement sur la structure des réglementations provinciales des pesticides utilisés à des fins esthétiques. Elle ne reflète pas l'efficacité sur le terrain d'un règlement encadrant l'usage des pesticides à des fins esthétiques (p. ex. des mesures d'application).
6. La mise en application de la réglementation et la sensibilisation sont deux facteurs essentiels pour des règlements efficaces encadrant l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. Pour plus d'information, veuillez-vous référer au rapport : **Pesticides utilisés à des fins esthétiques : politiques provinciales et règlements municipaux – Leçons tirées et meilleures pratiques** : [cape.ca/pesticide-policy-report](http://cape.ca/pesticide-policy-report)

**Résultat :**

<b>A – Excellente Protection</b>	<b>(9, 10, 11)</b>
<b>B – Bonne Protection</b>	<b>(6, 7, 8)</b>
<b>C – Protection moyenne</b>	<b>(3, 4, 5)</b>
<b>D – Protection Faible</b>	<b>(0, 1, 2)</b>
<b>E – Aucune Protection</b>	

**Classement :**

Le résultat maximum des ✓ ou ✕ est noté au-dessus de chaque colonne.

✓ - positif (ajouté)

✕ - négatif (soustrait)

**À propos**

Depuis plus de 20 ans, l'ACME est la seule organisation canadienne qui se prononce au nom des professionnels de la santé sur les enjeux environnementaux. Au cours des 11 dernières années, l'ACME a participé et mené des campagnes pour interdire l'utilisation des pesticides utilisés à des fins esthétiques dans 6 provinces et plusieurs municipalités.

**Contact :**

Nadine Bachand, chargée de projet - agriculture et pesticides, Équiterre, [nbachand@equiterre.org](mailto:nbachand@equiterre.org), 514 213-3287

Kim Perrotta, directeur général, ACME, [kim@cape.ca](mailto:kim@cape.ca) 416-306-2273 ext 2